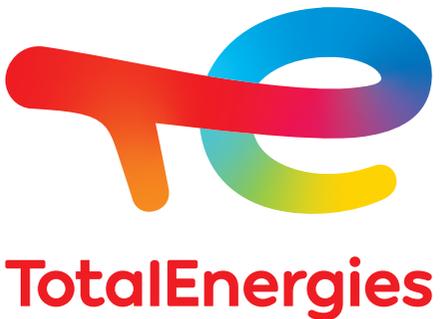




Les certificats d'économies d'énergie

ET LE
TRANSPORT COMBINÉ



TotalEnergies, les CEE transport & vous

Pourquoi les CEE ?

Pour réduire la consommation énergétique de la France

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la consommation énergétique. Il est imposé par les pouvoirs publics. Conformément à la Directive d'efficacité énergétique européenne*, la France s'est engagée à réduire sa consommation énergétique de 1,5% par an et ce jusqu'à fin 2030.

* Directive d'efficacité énergétique européenne - 2012/27EU adoptée fin 2012

Les CEE sont une aide à l'investissement, pour vous, clients, et une réponse en matière d'efficacité énergétique.

Pourquoi TotalEnergies ?

TotalEnergies, en tant que fournisseur d'énergies, est l'un des principaux obligés au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie depuis plus de 15 ans :

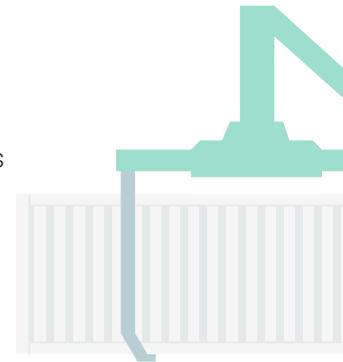
- ➔ Solidité financière
- ➔ Expert en CEE dans le secteur du transport

Le Département CEE vous accompagne dans la mise en oeuvre d'actions d'efficacité énergétique et vous permet de réaliser de véritables économies :

- ➔ Identification de vos actions
- ➔ Signature d'une convention de partenariat
- ➔ Réalisation de vos opérations
- ➔ Constitution du dossier et dépôt
- ➔ Versement de votre contribution financière par TotalEnergies

Découvrez en vidéo comment TotalEnergies peut vous faire bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie :

<https://services.totalenergies.fr/pro/certificats-economies-energie/transport-mobilite>



4 axes d'économies d'énergie



Vos avantages avec TotalEnergies

Versement de votre prime par TotalEnergies, dans les deux mois suivant la validation du dépôt



Une équipe dédiée : le Pôle compétence CEE STEDIS** vous accompagne dans la valorisation de vos actions d'économies d'énergie



Signature électronique : constitution du dossier, convention CEE



Performance, fiabilité, simplicité
Service clé en main

Comment ?

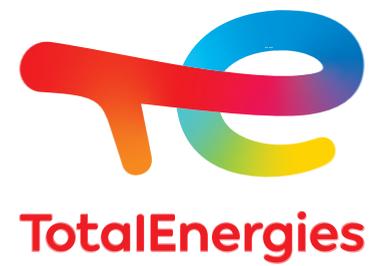
Grâce à des opérations de Certificats d'Économies d'Énergie liées au TRANSPORT, reconnues par l'État comme générant des économies d'énergie et éligible au dispositif des CEE.

- 1 UNITÉ DE TRANSPORT INTERMODAL POUR LE **TRANSPORT COMBINÉ RAIL-ROUTE**
- 2 UNITÉ DE TRANSPORT INTERMODAL POUR LE **TRANSPORT COMBINÉ FLUVIAL-ROUTE**
- 3 **BARGE FLUVIALE**
- 4 **WAGON D'AUTOROUTE FERROVIAIRE**

Vos avantages CEE

- ➔ Vos économies d'énergie récompensées
- ➔ Réduction induite de votre consommation d'énergie
- ➔ Une politique environnementale de votre entreprise plus efficace





TotalEnergies Marketing France

562, avenue du Parc de l'île 92029 Nanterre cedex
SASU au capital de 390 553 839 €
RCS Nanterre : 531 680 445

Pour plus d'informations

ceetransport@totalenergies.com
<https://services.totalenergies.fr/pro/certificats-economies-energie/transport-mobilite>
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Plaquette CEE -TC - 2021

Création Intergroupe